



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

services bancaires

Question écrite n° 80727

Texte de la question

M. Élie Aboud interroge M. le ministre des finances et des comptes publics sur ses annonces du jeudi 21 mai 2015 concernant les tarifs bancaires. Alors que plusieurs textes de lois antérieurs ont déjà eu pour but de faciliter la mobilité bancaire, celle-ci reste aujourd'hui encore trop limitée. On peut comprendre l'agacement des associations de consommateurs face à cette situation. Ils dénoncent notamment, les commissions sur les transactions, pénalisant ainsi les petits achats quotidiens. En appelant à une plus grande transparence vis-à-vis de leurs clients et à une diminution des contraintes pour ces derniers, les annonces du 21 mai 2015 constituent une 1ère étape. Toutefois, face aux nombreuses tentatives législatives mises en échec, car peu contraignantes en pratique, l'opinion reste sceptique. C'est pourquoi il souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80727

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4253

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)